



Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 071-217104637-20230327-202328-BF



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE

N° 202328

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf
Séance du lundi 27 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept mars à 19h30,

Le conseil municipal de la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc CHANUT, Maire.

Etaient présents : BRESCIANI Pascal, CHANUT Jean-Luc, CORRE Michelle, DESBROSSES Dominique, GROUILLER Sébastien, JONON Corinne, LABOURET Christian, LAMBOROT Cécile, LAROCHE Lucas.

Etaient absents excusés :

BASSEUIL Roland, ayant donné pouvoir LAROCHE Lucas
RENAUX Cécile, ayant donné pouvoir à CORRE Michelle
BUTTET Frédéric, ayant donné pouvoir à LABOURET Christian
MARTIN Claire, ayant donné pouvoir à JONON Corinne

Secrétaire de séance : LAMBOROT Cécile

Secrétaire de Mairie : BONNETAIN Ingrid

Nombre de membres en
exercice : 13
Nombre de membres
présents : 9
Nombre de suffrages exprimés :
13
VOTES :
Contre : 0
Pour : 13
Abstention : 0
Date de convocation :
21/03/2023

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 – Budget Lotissement Fromentale

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2023 du Lotissement Fromentale arrêté lors de la réunion de la commission des finances en date du 18/03/2023, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 63 786.48 €

Dépenses d'investissement : 42 598.00 €

Recettes d'investissement : 63 786.48 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la commission des finances du 18/03/2023,

Vu le projet de budget primitif 2023 du Lotissement Fromentale,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2023 du Lotissement Fromentale arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	63 786.48 €	63 786.48 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	42 598.00 €	63 786.48 €
TOTAL	106 384.48 €	127 572.96 €

Fait à St Maurice Les Châteauneuf, le 27/03/2023.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Le Maire,
Jean-Luc CHANUT

